

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Date et heure de la séance : 28 septembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 9

Absents : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Sébastien MORIN - M. José MAGALHAES procuration à Jacqueline BOLIS - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-François RAZAVET procuration à Mme Margaux FOURTIN.

Absente : Mmes Nastascia ACCOT - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°22/09/28/007

OBJET : Passeport du Civisme : Renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Association des Maires pour le Civisme.

Madame LIBIOUL rappelle à l'Assemblée, qu'au cours de sa séance du 6 octobre 2021, elle a validé l'adhésion de la commune à l'Association des Maires pour le civisme pour l'année scolaire 2021/2022.

Toujours dans un contexte de sensibilisation des plus jeunes, et avec l'appui des directeurs d'école, il est proposé de poursuivre la mise en place, chaque année scolaire, d'un passeport du civisme pour les élèves de CM2, et pour ce faire, de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association des Maires pour le civisme.

Madame LIBIOUL invite le Conseil à valider le renouvellement de cette adhésion chaque année scolaire. Elle précise également que le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

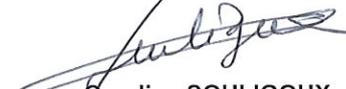


Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *30/09/2022*
Reçu en préfecture le *30/09/2022*

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.